

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/04/2014

**Absents** : - Marie VOULHOUX pouvoir à Alain SAUREL

**La séance a été ouverte à 20H10**

### **1- COMPOSITION DES COMMISSIONS :**

- Commission Economie/ Finances/Personnel : Yannick HOUSSEAUX- Bruno MOSZKOWSKI- André SERAFINI- Leslie GARCIA- Daniel BELIN

- Commission Travaux-/Urbanisme-/ Environnement : JD BALASTRIER-Yannick HOUSSEAUX- Teddy BENDRISS- Bruno MOSZKOWSKI- Sophie REVERT-Christian BESSE- Daniel BELIN- Jean Luc FAUGERE- Murielle MARGUIN.

- Commission Culture /Patrimoine /Associations : JJ FRANCOIS – Mélanie DUPONT- Leslie GARCIA- JD BALASTRIER- Marie VOULHOUX- Teddy BENDRISS- André SERAFINI- Sophie REVERT.-JL FAUGERE

- représentants du Conseil au Conseil d'Ecole : Marie VOULHOUX- Mélanie DUPONT- Teddy BENDRISS- Sophie REVERT

**2- DELEGUE AU SIEA** : Jean Daniel BALASTRIER

**3- DELEGUE A LA DEFENSE** : Jean Luc FAUGERE

**4- DELEGUES AU SIVOM** : Murielle MARGUIN- Jean Jacques FRANCOIS

**Suppléants** : Daniel BELIN- Teddy BEN DRISS

### **5- COMPOSITION DU CCAS :**

- Membres du Conseil : Murielle MARGUIN- Mélanie DUPONT- Teddy BEN DRISS- JJ FRANCOIS- Leslie GARCIA- Marie VOULHOUX

- Membres extérieurs au conseil : Sont proposés Martine BECHER- Sylvie PRUVOST- Florence FAUGERE- Maurice FAIVRE

### **6- COMMISSION D' APPEL D'OFFRES:**

Sur proposition du maire le conseil a fixé la composition de la commission qui se compose du maire et des trois adjoints.

### **7- TAUX D'IMPOSITION 2014 :**

Suite à l'augmentation des taux de l'intercommunalité et à la mise en place des allocations de compensation le conseil a fixé les taux comme suit :

- taxe d'habitation : 7,13 au lieu de 7,93

- foncier bâti : 11,96 au lieu de 12,43

- foncier non bâti : 29,13 au lieu de 31,96

### **8- DELEGATIONS AU MAIRE**

En application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le conseil a décidé de confier au maire un certain nombre de ses compétences notamment en matière, de délivrance des concessions dans le cimetière, de contrats d'assurance, de marchés publics et d'accords cadre.

Le maire devra rendre compte, à chaque séance, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties.

## **9 TAUX DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS.**

Le conseil a décidé de fixer le montant mensuel des indemnités de fonctions perçues par le maire et les adjoints au taux maximal prévu par le décret n°2010-761 du 7 juillet 2010.

## **10- QUESTIONS DIVERSES**

- Christian BESSE a demandé à connaître l'état de la procédure contentieuse sur le lac de Chailloux.
- JD BALASTRIER a été chargé de l'organisation de la journée de l'Environnement
- Bruno MOSZKOWSKI a sollicité des explications sur le budget de la communauté de Communes. Ces explications seront fournies par le Maire à la prochaine séance.
- Le conseil a accepté l'offre de reprise de l'ancien véhicule de la commune par M.BENDRISS, qui n'a pas pris part au vote.
- M. FAUGERE a demandé un aménagement autour des bacs à poubelle de Boissieu
- Mme REVERT a sollicité la relance du projet d'aménagement de la traversée de Boissieu.

La séance a été levée à 22H40.

Le Maire  
Alain SAUREL